

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Points d'arrêt, accessibilité, mobilités actives et investissements en faveur de l'intermodalité</b>	<b>221</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code des transports,  
**VU** le règlement budgétaire et financier modifié,  
**VU** l'accord-cadre signé le 7 décembre 2018 avec la Métropole de Nantes relatif au projet de PEM de Nantes,  
**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 14 décembre 2020,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 16 octobre 2020,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

**ENTENDU** Olivier BIENCOURT, Brigitte NEVEUX, Viviane LOPEZ, Lucie ETONNO, Jean GOYCHMAN, Pascal GANNAT

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget primitif 2021, d'une dotation de 5 467 950 € d'autorisations de programme, de 80 000 € d'autorisations d'engagement, de 15 431 300 € de crédits de paiement en investissement et de 80 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme 221 : "Points d'arrêts, accessibilité, mobilités actives et investissements en faveur de l'intermodalité".

**AFFECTE**

au titre de l'exercice budgétaire 2020, une autorisation de programme de 1 550 000 € pour les aménagements du parvis sud de la gare de Nantes.

**AFFECTE**

au titre de l'exercice budgétaire 2021, une autorisation de programme complémentaire de 300 000 € (dossier 2020\_09066\_00) au titre de l'investissement en faveur du stationnement sécurisé des vélos en gare pour les déplacements du quotidien,

AFFECTÉ

au titre de l'exercice budgétaire 2021, une autorisation de programme complémentaire de 10 000 € (dossier 2019\_09851\_00) au titre de l'aide à l'achat d'un vélo pliant en faveur des abonnés TER ou ALEOP,

AFFECTÉ

au titre de l'exercice budgétaire 2021, une autorisation de programme de 100 000 € pour une étude en vue de la constitution d'une base de données pour les aménagements cyclables.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs